

AR Prefecture

047-200068930-20260625-2026E105DGRF-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 25 juin 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 25 juin à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
---	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry, BROUILLET Jean- Jacques,
CAPO- VIGIER Emmanuelle, CAYSSILLÉ Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane,
COSTES Marie, DARTIGOLLES Hélène, GRIFFEILLE Martine, JURQUET Bernard, LAFON Joël,
LAGRÈZE Georges, LAPORTE Christian, LAPOUGE Maurice, LAURENT Nathalie ,
MALBEC Sébastien, MARSAND Michel , PAILLAS Lionel, PINSOLLES Sophie,
REGOURD Vanessa, ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-François,
SEMIROT Marie-Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane, Madame
TALET Marie-Lou, TIJDENS Nantko, VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Messieurs LABROUE Cédric, PICCOLI Jacques, RANGER Pierre, MUCHA Jean-Luc,
Madame STREIFF Céline

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

LE CORRE José représenté par LAVERGNE Bernard

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur MAGNOL Éric procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Monsieur BLOT Michel procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Madame LARIVIERE Yvette procuration à Madame ROSEMBAUM Marie-Claire
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Madame TALET Marie-Lou
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Madame CONGÉ Marie-Yvonne
Monsieur BORIE Daniel procuration à ROUBY Chantal
Monsieur REYNES Julien procuration à Monsieur TIJDENS Nantko
Madame CARRERE Nathalie procuration à Madame PINSOLLES Sophie

Secrétaire de Séance : SOTTY Caroline	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 37 Pouvoir(s) : 8 Votants : 45
--	--

**N°2026E105DGS : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – ADJONCTION CATÉGORIE
D'IMMOBILISATIONS**

AR Prefecture

047-200068930-20260625-2026E105DGRF-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle la délibération n°2022C-59-FIN en date du 23 juin 2022, qui a défini les règles et les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles au sein du Budget Principal et des Budgets Annexes de Fumel Vallée du Lot à la suite de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, modifiée par la délibération n°2024D75DAF du 26 septembre 2024 (modification de la durée d'amortissement de « Autres immobilisations corporelles »).

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'Article L. 2321-2-27° du CGCT, sont tenues d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil et leurs établissements publics.

L'instruction M57 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables inscrits au Budget Principal et aux Budgets Annexes au prorata temporis.

A ce titre, il convient de modifier le tableau récapitulant les immobilisations corporelles (instruction M57) annexé à la délibération n°2024D75DAF, et d'y ajouter :

- Réseaux divers (2153x) : 20 ans.

Les autres catégories d'immobilisations et durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles restent inchangées.

Cette nouvelle durée d'amortissement sera portée au tableau principal et sera appliquée aux biens de CC Fumel Vallée du Lot à compter du 1^{er} juillet 2026.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) – Décide d'approuver l'adjonction d'une nouvelle catégorie d'immobilisations (Réseaux divers - 2153x – Durée d'amortissement : 20 ans) au sein du Budget Principal et des Budgets Annexes de la CC Fumel Vallée du Lot à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

2°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 25 juin 2026

La Secrétaire de séance,

Caroline SOTTY



Le Président,

Jean-Jacques BROUILLET



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 30 juin 2026

Reçu en Préfecture le : 30 juin 2026

Publié ou Notifié le : 30 juin 2026
